

AGILI-CROSS : REGLEMENT DES COURS

1. Les cours d'Agili-Cross sont dispensés le samedi de 14h à 16h au bois de Vincennes. Le lieu exact sera indiqué sur la page Facebook et le site Internet de Pattes m'en cinq. L'heure et le lieu sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par l'éducatrice en charge du cours. Le propriétaire sera alors prévenu par sms dans les meilleurs délais possibles. L'éducatrice se réserve le droit d'annuler le cours à tout moment si elle estime que les conditions météorologiques ne permettent pas de l'effectuer en toute sécurité.

2. L'Agili-Cross est une discipline de LOISIR basée sur l'utilisation des obstacles urbains ou naturels présents lors de la promenade. Le propriétaire doit être capable de faire appel à son bon sens face aux obstacles et ne pas risquer la sécurité et la santé de son chien. Dans aucun cas l'éducatrice ne pourra être tenue responsable des blessures subies par l'animal lors de cette pratique en dehors des cours.

3. Lors des cours, l'éducatrice mettra tout en œuvre pour proposer des obstacles sûrs et ludiques. Cependant, le propriétaire peut refuser d'effectuer un obstacle s'il estime qu'il met en danger la santé et la sécurité de son animal.

4. Lors des cours, le propriétaire reste entièrement responsable de son chien. En aucun cas l'éducatrice ne pourra être tenue responsable des blessures ou de la fuite de l'animal.

5. Lors des cours, les chiens seront placés en meute. Le propriétaire accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures, etc.). L'éducatrice mettra tout en œuvre pour le bon déroulement du cours mais décline toute responsabilité en cas d'incident.

En cas de bagarre, l'éducatrice se réserve le droit de décider à qui incombe les frais de consultation vétérinaire. En signant ce contrat, vous acceptez donc de régler les consultations et soins causés par votre chien à un tiers.

6. Les chiennes en chaleur ne sont pas admises. L'accès au cours sera refusé aux propriétaires présentant leurs chiennes alors qu'elles sont en chaleur.

7. Les chiots de moins de 6 mois et les chiens présentant des problèmes de santé empêchant la pratique d'un sport (exemple : dysplasie) ne sont pas admis. Toutes les races et croisements sont acceptés.

8. Les chiens non sociables sont interdits. L'éducatrice se réserve le droit d'obliger le port de la muselière et la tenue en laisse ou l'exclusion du cours si elle estime qu'il y a un danger pour les participants (chiens et humains).

9. Les chiens catégorisés sont autorisés mais devront être muselés et tenus en laisse ou longe.

Recommandations :

- Les sauts trop hauts ainsi que les sauts répétés sont dangereux pour les articulations et les tendons de votre chien. Nous vous recommandons d'être modéré lors de vos promenades et de surveiller l'état de santé de votre chien.
- En dehors des cours, avant d'utiliser un nouvel obstacle (urbain ou naturel), vérifiez que celui-ci ne présente aucun danger (épines, trous, obstacle trop fin ou trop haut, surface glissante, etc...).
- Vaccinations : Rage, Maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose (RCHPPIL) et Toux du chenil.
- Traitements contre les parasites internes et externes recommandés.

Je soussigné (Nom – Prénom), propriétaire de (Nom du chien), Mâle – Femelle*, (n° d'identification)

reconnait avoir lu le règlement et en accepte les conditions.

Fait à le

Lu et approuvé
Signature du propriétaire